



**REUNION DE CONCERTATION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

Dakar, du 13 au 15 novembre 2006

Dans le cadre de la préparation de la rencontre de concertation des Ministres chargés du Commerce de l'UEMOA, une réunion d'Experts de l'Union s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, du 13 au 15 novembre 2006.

Elle a regroupé les Experts des Etats membres, des représentants du JEICP (Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté), de la Commission de l'UEMOA, de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les représentants des Missions permanentes de la République du Bénin et du Burkina Faso à Genève ont également pris part à la rencontre.

La liste des participants figure en annexe.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur El Hadji Abdou SAKHO, Commissaire chargé du Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales, a été marquée par trois interventions.

La première allocution a été prononcée par Monsieur Abdoulaye DIAGNE, Conseiller Technique, représentant le Ministre du Commerce du Sénégal qui, en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants, a émis le vœu que la rencontre préparatoire à la réunion de concertation des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA, puisse déboucher sur des résultats concrets qui renforcent l'intégration de la sous-région.

Prenant ensuite la parole, Monsieur Dominique NJINKEU, Directeur Exécutif du JEICP, a réaffirmé la volonté de son institution d'apporter un appui au renforcement des capacités de négociations commerciales des Etats membres de l'Union et au développement de la sous-région. Il a notamment souligné le fait que le recours du JEICP à l'expertise des chercheurs et analystes africains permet d'intégrer davantage les réalités locales aux préoccupations globales de négociations. La formulation et la mise en œuvre des politiques commerciales constituent un volet important du programme de recherche du JEICP qui accompagne l'UEMOA dans la mise en œuvre de sa politique commerciale commune.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur El Hadji Abdou SAKHO, Commissaire chargé du Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales, a remercié les autorités sénégalaises pour toutes les facilités et l'accueil réservé aux participants. Il a ensuite remercié le JEICP pour son appui à la réalisation des trois études sur les concessions tarifaires, les services et la facilitation des échanges ainsi que pour son appui à l'organisation de cette réunion. Il a enfin invité les experts à accorder une attention particulière à la nécessaire cohérence à établir entre les questions abordées par les trois études et entre celles-ci et les négociations APE, et enfin entre ces questions et les négociations que l'Union mène en vue de la conclusion d'accords de commerce et d'investissement avec certains pays tiers.

En souhaitant que la présente réunion préparatoire à la session des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA puisse déboucher sur des propositions permettant à la Commission de mieux répondre aux attentes des Etats membres de l'UEMOA, il a déclaré ouverts les travaux de la réunion.

II- MISE EN PLACE DU BUREAU

Après la cérémonie d'ouverture, un bureau composé de trois membres a été mis en place.

Président : Monsieur Sériba **OUATTARA**, Burkina Faso ;

1^{er} Rapporteur : Monsieur Komi Batchabèdè **KADARING**, République Togolaise,

2^e Rapporteur : Monsieur Gafari **BELLO**, République du Bénin.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après amendement, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Négociations à l'OMC :
 - 1.1 Etat d'avancement des négociations sur l'Agenda de Doha
 - 1.2 Point sur l'initiative sectorielle en faveur du coton
 - 1.3 Présentation du programme d'aide pour le commerce
2. Examen du projet de rapport d'étude d'évaluation de la situation des concessions tarifaires des Etats membres de l'UEMOA auprès de l'OMC
 - 2.1 Etat des lieux des concessions tarifaires consolidés par les Etats membres auprès de l'OMC
 - 2.2 Propositions de taux de droits maxima à consolider pour les produits agricoles et non agricoles
 - 2.3 Impact de nouvelles concessions tarifaires harmonisées
 - 2.4 Propositions de traitement pour les produits « sensibles » et « spéciaux » de l'UEMOA
3. Examen du projet de rapport d'étude sur les engagements et requêtes éventuels des Etats membres de l'UEMOA à l'OMC dans le cadre des négociations sur le commerce des services (AGCS)
 - 3.1 Impact des engagements et requêtes des Etats membres de l'UEMOA à l'OMC
 - 3.2 Propositions de listes harmonisées d'engagements et requêtes pour les négociations sur l'AGCS
4. Examen du projet de rapport d'étude sur la facilitation des échanges
 - 4.1 Propositions de stratégies de mise en place de guichets uniques dans les Etats membres de l'UEMOA

- 4.2 Echange sur les négociations relatives à la facilitation du commerce à l'OMC
- 5. Evolution des négociations de l'APE entre l'Afrique de l'ouest et l'Union Européenne
 - 5.1 Point sur l'état d'avancement des négociations
 - 5.2 Financement des APE dans le contexte de la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce
- 6. Etat d'avancement des négociations commerciales bilatérales
 - 6.1 UEMOA - Royaume du Maroc
 - 6.2 UEMOA - République Algérienne Démocratique et Populaire
 - 6.3 Compte rendu de la 4^{ème} session du Conseil du Commerce et de l'Investissement (TIFA)
- 7. Examen du projet de Déclaration Ministérielle
- 8. Divers :
 - 8.1 Coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'UEMOA et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)
 - 8.2 Participation de l'UEMOA à la prochaine session du Conseil du Commerce et du Développement de l'OMC
 - 8.3 Participation de l'UEMOA au comité ad hoc chargé de l'examen collégial de la politique de concurrence
 - 8.4 Point sur la levée des entraves au commerce intracommunautaire dans l'UEMOA
 - 8.5 Etude d'impact du TEC CEDEAO
 - 8.6 Mesures de sauvegarde
 - 8.7 Lutte contre la fraude et la contrefaçon

IV - DEROULEMENT ET RESULTATS DES TRAVAUX

IV.1 PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS A L'OMC ET POINT SUR L'INITIATIVE SECTORIELLE EN FAVEUR DU COTON.

Ce point a fait l'objet de trois thèmes exposés respectivement par la Commission, les Représentations diplomatiques du Bénin et du Burkina Faso à Genève et un Consultant de JEICP.

De ces interventions, on peut retenir ce qui suit :

- 1- Etat d'avancement sur l'agenda de Doha.

Cette communication a porté sur l'évolution des négociations du cycle de Doha après la Sixième Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005.

L'exposé, présenté par la Commission, a permis de faire le point du round de négociation en cours et de donner un aperçu de la situation actuelle des travaux au sein de l'OMC, après l'échec de la réunion tenue à Genève en juin 2006. La présentation est articulée autour de trois axes :

- point sur l'évolution des négociations ;
- synthèse des principaux éléments qui ont conduit à la suspension ;
- observations et recommandations.

2- Point sur l'initiative sectorielle en faveur du coton

La communication sur le coton, faite par les Représentations diplomatiques du Bénin et du Burkina Faso à Genève, a permis de noter que le coton continue de rester au centre des négociations commerciales à Genève. Des propositions de modalités portant sur une diminution substantielle de tous les types de soutiens internes qui créent des distorsions sur le marché international sont de plus en plus formulées, tandis que la pression s'accroît par la nouvelle plainte du Brésil contre les Etats – Unis à laquelle le Tchad, seul pays africain, s'est constitué Tierce Partie. En outre, dans le cadre des aspects liés au développement, des consultations se poursuivent avec les partenaires.

3- Enjeux de négociation sur les produits agricoles et sur l'accès aux marchés des produits non agricoles.

Il ressort de la présentation faite par le JEICP que les dates butoirs pour l'établissement des modalités concernant l'agriculture n'ont pas été respectées en raison des divergences persistantes sur l'accès aux marchés des produits agricoles et la réduction des soutiens internes. Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les difficultés relevées portent sur l'architecture à appliquer pour le traitement des lignes tarifaires non consolidées, le traitement spécial et différencié, les préférences non réciproques et les modalités pour les produits sensibles.

S'agissant des produits spéciaux, compte tenu de la contrainte sur le choix de leur nombre et des enjeux distributifs internes liés à leur traitement, il est recommandé que leur désignation se fasse dans le cadre d'un processus politique.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont porté sur :

- le fait que les Etats membres de l'UEMOA n'ont pas pu se constituer tierce partie comme l'a fait le Tchad ;
- les éclairages sur les mesures de sauvegarde spéciale qui devraient servir à assurer une meilleure protection du secteur productif de l'Union, compte tenu des implications du TEC sur l'économie des Etats membres ;
- la nécessité de faire ressortir l'aspect développement dans les négociations sur le coton et d'une manière générale sur les négociations en cours dans le cadre du cycle de Doha ;
- la question des ADPIC (Accords sur les Droits de Propriété Intellectuelles touchant au Commerce), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la décision du 30 août 2003, relative à l'accès aux médicaments.

IV.2 PROGRAMME D'AIDE POUR LE COMMERCE

Cette présentation de la Commission fait ressortir que l'aide pour le commerce devrait contribuer à l'amélioration des capacités d'offre, au développement des infrastructures liées au commerce, au renforcement des capacités (humaines et institutionnelles) et notamment au traitement des coûts résultant de la mise en œuvre des accords de l'OMC pour les pays en développement et PMA.

Les recommandations de l'équipe spéciale entérinées par le conseil général de l'OMC le 10 octobre 2006 lancent le processus de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce. Le Conseil Général de l'OMC a, à cet effet, recommandé que des mesures appropriées soient prises rapidement pour assurer la mise en œuvre cohérente et effective du programme.

En vue de permettre à l'Union de tirer le meilleur profit du programme d'aide pour le commerce, la Commission de l'UEMOA a entrepris des actions visant à l'élaboration d'un programme cohérent d'appui au commerce de ses Etats membres. Ce programme qui devrait être étendu à la CEDEAO, doit contribuer au renforcement de la participation des Etats membres de l'Union au système commercial multilatéral. C'est pourquoi la Commission de l'UEMOA suggère aux Etats de veiller à ce que les ressources octroyées en vue du programme d'aide pour le commerce soient substantielles, additionnelles, prévisibles, et pérennes et que l'issue du programme lui-même ne dépende pas des conclusions du Cycle de Doha.

Une attention particulière doit ainsi être portée sur la nature de l'aide, ainsi que sur les mécanismes de mobilisation, de fourniture et de gestion des ressources. Par ailleurs, la Commission recommande la mise en place de comités nationaux et d'un comité régional de l'aide pour le commerce, qui devront travailler en étroite collaboration pour le suivi du programme.

Cette présentation a été suivie d'un certain nombre de questions portant sur :

- la prise en compte dans le programme d'aide pour le commerce des projets de développement, et en particulier dans le secteur productif ;
- la manière d'opérationnaliser l'aide afin que celle-ci réponde aux besoins de nos Etats ;
- l'insertion du nouveau programme d'aide pour le commerce dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- les actions à mener en tenant compte du programme d'actions décennal en faveur des PMA et le rôle de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ;
- la diversification des canaux d'acheminement de l'aide qui ne doivent plus se limiter au Cadre Intégré et au JITAP ;
- la nécessité d'avoir un programme régional en ce qui concerne l'aide au commerce afin de permettre aux Etats membres de disposer des projets concrets à soumettre dans le cadre de ce programme ;
- la nécessité de déconnecter l'aide pour le commerce du cycle de Doha afin de ressortir son urgence pour les économies en développement et éviter que ce programme soit dépendant du principe de l'engagement unique ;
- la nécessité d'exiger une date de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce pour fixer un horizon temporaire pour l'exécution du programme ;

- l'harmonisation des procédures de décaissement au sein des donateurs et la cohérence au niveau des acteurs nationaux par rapport à la mise en œuvre des programmes.

IV.3 RAPPORT D'ETUDE D'EVALUATION DE LA SITUATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DES ETATS MEMBRE DE L'UEMOA AUPRES DE L'OMC.

Cette étude, présentée par un consultant du JEICP vise trois objectifs : (i) une évaluation approfondie des concessions tarifaires actuelles des Etats membres de l'UEMOA, (ii) un examen des propositions permettant d'aborder les nouvelles concessions à consolider, (iii) et un éclairage sur la manière d'aborder les discussions sur les propositions de modalités pour l'établissement des listes de produits spéciaux et sensibles.

Sur l'évaluation des concessions, l'étude a indiqué que le remplacement des tarifs douaniers nationaux par un TEC dans l'UEMOA n'a pas été suivi d'une modification/renégociation des concessions tarifaires des Etats membres. A l'exception de la Guinée-Bissau, du Togo, et dans une moindre mesure du Sénégal, cette situation pose depuis 2000 un problème de conformité des concessions tarifaires courantes et finales des Etats de l'UEMOA avec le principe de consolidation de l'article II du GATT de 1994.

Outre le problème de conformité, l'étude a indiqué que l'absence de modification/renégociation des concessions actuelles limite la marge de manœuvre de l'UEMOA à mener une politique agricole et industrielle active par le biais du tarif douanier. Les enjeux économiques de la modification/renégociation ont été justifiés par le fait que les institutions de soutien à la libéralisation, notamment les règles qui gouvernent la réallocation des ressources en facteurs (main d'œuvre et capital), ont besoin d'être renforcés dans l'espace UEMOA.

L'étude a noté qu'un scénario de renégociation des concessions défini par une liste commune et fondé sur la moyenne des concessions existantes donnerait une marge de consolidation importante pour l'UEMOA à l'exception de 172 produits non agricoles pour l'ensemble des pays de l'Union. Le scénario pourrait être étendu par la consolidation de ces 172 produits non agricoles aux taux appliqués (le TEC). La compensation que pourrait offrir l'UEMOA pour négocier ce scénario avec ses principaux fournisseurs et les bénéficiaires des droits de négociateurs primitifs sur ces concessions est le recours à des taux consolidés moyens et la consolidation de l'ensemble des produits.

Après échange de point de vue sur cette présentation, les experts se sont appesantis sur les préoccupations ci-après:

- la proposition d'une liste de produits sensibles au niveau de la sous-région en vue des prochaines négociations sur cette question ;
- la nécessité d'avoir une analyse plus détaillée des cent soixante douze (172) produits non agricoles à marge négative ;
- la problématique des institutions de réallocation des ressources ;
- l'utilisation de l'article XXVIII du GATT de 1994 dans le cadre de la renégociation pour circonstance spéciale ou la notification entre juillet et octobre 2008 (prochaine période triennale) ;
- la différenciation entre les produits spéciaux et les produits sensibles ;
- la restitution des résultats de l'étude sur l'application du TEC ;

- le faible niveau du taux du TEC de l'UEMOA et son éventuelle révision à la hausse dans le cadre de la réforme en cours au niveau de la CEDEAO.

En ce qui concerne l'éventualité de la révision du TEC à la hausse, dans le cadre de la réforme en cours au niveau de la CEDEAO, la Commission a indiqué que la Décision des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO porte sur l'élargissement du TEC UEMOA à l'ensemble de la CEDEAO.

IV-4 RAPPORT D'ETUDE SUR LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS ET REQUETES DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA A L'OMC DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS SUR LE COMMERCE DES SERVICES

Cette étude réalisée par le JEICP a permis de faire le point sur les nouveaux engagements et requêtes auprès de l'OMC des Etats membres de l'UEMOA dans le cadre des négociations sur le commerce des services. Le Consultant a rappelé les objectifs de l'étude, qui visent à faire un état des lieux des engagements déjà souscrits par les Etats et à mesurer l'impact que pourraient avoir sur l'économie globale de l'Union et plus particulièrement sur la compétitivité, les nouveaux engagements qu'ils pourraient prendre et les nouvelles requêtes qu'ils pourraient faire.

L'étude sous-régionale a pris en compte les résultats des études nationales conduites dans les huit Etats membres de l'Union et coordonnées par le consultant du JEICP. Le consultant a montré quelques limites de l'étude dues à l'impossibilité de procéder à une évaluation quantitative de l'impact, situation due à la non disponibilité des données statistiques nationales sur le secteur des services selon les quatre modes de l'AGCS.

L'évaluation qualitative de l'impact et l'exploitation des données macroéconomiques existantes ont permis de constater que le secteur des services occupe une place importante (entre 35% et 60% du PIB) dans les pays membres. L'étude a également permis de constater que les exportations de services par les pays membres étaient significatives mais n'étaient pas bien mises en évidence par les statistiques actuelles d'où la nécessité pour la Commission de l'UEMOA de prendre les dispositions au niveau sous régional pour pallier cette situation.

L'étude a constaté que l'Union avait fourni des efforts importants pour mettre en place une politique commerciale commune dans le secteur des télécommunications et du transport aérien, et qu'il était souhaitable d'en faire de même pour les autres secteurs des services.

L'étude a conclu que les pays pouvaient prendre des engagements basés sur les impératifs de développement de leurs secteurs de services en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, de service universel, mais qu'il était nécessaire de veiller à mettre en place de bons systèmes de régulation avant de procéder à toute libéralisation. Les secteurs qui ont un fort potentiel de développement des exportations et pour lesquels les pays pouvaient définir des positions de négociation concertées sont l'éducation, la santé, les télécommunications, les services professionnels, les services touristiques, le transport (maritime, aérien et routier), les services culturels et sportifs, les services de construction. L'étude recommande à la Commission de réaliser des études plus poussées secteur par secteur afin de mieux cerner les réalités sectorielles.

Au niveau des requêtes, l'étude a exhorté les pays membres à lever les contraintes liées au mode 4 notamment la délivrance des visas qui ne donne aucune prévisibilité aux entreprises exportatrices de l'Union. A cet effet la Commission élaborera une note

technique argumentant en faveur de nouvelles dispositions à prendre dans le cadre de l'OMC pour lever ces contraintes.

L'étude recommande à la Commission d'ouvrir, dans les plus brefs délais, une antenne à Genève en vue d'appuyer les Etats membres en leur apportant, au moment voulu, les données dont ils ont besoin dans leurs négociations sur le commerce des services.

A l'issue de cette présentation les commentaires des experts ont porté sur :

- la stratégie à mettre au point par l'UEMOA pour harmoniser les négociations sur le commerce des services ;
- la position du Groupe Africain à Genève sur le commerce des services ;
- l'aide à apporter par la Commission aux Etats membres pour réaliser des études d'impact sur les secteurs de service à libéraliser ;
- la réalisation des études sur la compétitivité des transports aériens et maritimes au niveau de l'UEMOA devant permettre de prendre des décisions sur leur libéralisation ;
- les limites de la présente étude du JEICP du fait de l'impossibilité de procéder à une évaluation quantitative du niveau des engagements ;
- la mise en place d'un cadre de réflexion sur l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) au niveau de l'UEMOA ;
- la cohérence de l'ouverture des secteurs entre la CEDEAO et l'UEMOA ;
- l'appréciation des enjeux en ce qui concerne les positions de nos Etats, notamment sur l'éducation et la santé et la nécessité de leur ouverture à la concurrence;

IV.5 EVOLUTION DES NEGOCIATIONS DE L'APE ENTRE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'UNION EUROPEENNE

La Commission a rendu compte des résultats obtenus au cours de la 1ère phase des négociations au niveau régional. Ces résultats se rapportent aux accords obtenus entre les deux Parties et aux points de divergence. Les accords concernent entre autres, le lancement sous certaines conditions de la 2^{ème} phase des négociations et l'adoption de certains rapports de groupes thématiques conjoints. Les divergences portent notamment sur la prise en compte des préoccupations de développement de la région dans l'APE ainsi que les modalités de la prise en compte des coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre de l'Accord.

Elle a également rappelé que l'exercice de la revue à mi parcours du processus de négociation de l'APE pour lequel il est attendu des contributions de la part des Etats, et celui de la mise en place des cadres régionaux sur l'investissement et la concurrence sont en cours de réalisation.

Le renforcement du processus d'intégration régionale et la mise en œuvre diligente des politiques et programmes communautaires adoptés ont été indiqués comme priorités et mesures susceptibles d'assurer la viabilité du processus de l'APE.

S'agissant du financement des APE dans le contexte de la mise en place du programme d'aide pour le commerce, il ressort de la présentation que les Etats membres de l'UEMOA devront s'engager dans des réformes complémentaires qui appellent des mesures d'accompagnement. L'Union Européenne reconnaît bien ces défis, mais argue que les négociations APE couvrent le volet commercial de l'Accord de Cotonou et que le volet de l'aide au développement est couvert par le FED. Les pays ACP par contre demandent

des engagements contraignants pour des financements additionnels qui soient inclus dans le texte légal des APE.

Suite à ces exposés, les débats ont tourné autour des points suivants :

- la nécessité de la prise en compte des préoccupations de développement dans le cadre des négociations des APE ;
- la mise en place d'un cadre régional sur l'investissement et la concurrence en vue d'attirer les investissements dans la sous-région ;
- la création d'un fonds régional pour l'ajustement lié à l'APE ;
- le retard accusé dans la mise en œuvre du Calendrier de l'APE.
- le point sur l'état d'exécution du programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises dans l'UEMOA.

Enfin, les participants ont préconisé l'utilisation des dispositions de l'article 37, paragraphe 4 de l'Accord de Cotonou, portant sur la revue à mi-parcours, en vue de demander la remise en cause du calendrier actuel des négociations de l'APE.

IV-6 RAPPORT D'ETUDE SUR LA FACILITATION DES ECHANGES

La communication sur la facilitation des échanges a relevé un élément essentiel à la réalisation de l'intégration régionale et à la promotion des échanges intra et extra-communautaires.

A ce sujet, les négociations dans le cadre des APE et du cycle de Doha doivent être conduites de manière coordonnée avec les éléments de cette intégration, notamment les perspectives communautaires telles :

- la réalisation du TEC ;
- la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends ;
- la standardisation des procédures ;
- la création d'une Agence Régionale pour le Transit et la Facilitation des Echanges (ARTFE) ;
- la multiplication des projets pilotes réussis à l'instar des guichets uniques ou des postes frontaliers juxtaposés.

L'étude sur la facilitation des échanges a permis aux experts d'avoir des échanges de points de vue sur :

- le problème de financement complémentaire du TRIE (Transit Routier Inter Etats) ;
- les différents types de guichets uniques institués au niveau de la sous-région pour faciliter le commerce ;
- les relations entre différents acteurs de guichets uniques et leur mode de financement.

IV.7 ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LE ROYAUME DU MAROC ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ET LE COMPTE RENDU DE LA QUATRIEME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT DU TIFA

La première communication de ce point a porté sur les négociations en vue de la conclusion d'accords commerciaux et d'investissement avec le Royaume du Maroc et la

République Algérienne Démocratique et Populaire. Elle a permis de faire ressortir les points ci-après :

- état d'avancement des négociations entre l'UEMOA et le Maroc d'une part et d'autre part entre l'UEMOA et l'Algérie ;
- conclusions et recommandations pour la poursuite des négociations en vue de la conclusion des deux accords.

A ce propos, la rencontre intervenue entre la Partie marocaine et l'UEMOA à Ouagadougou, a permis d'avancer sur les préoccupations soulevées par les Etats membres, à savoir le traitement asymétrique des préférences tarifaires et la prise en compte du volet investissement en faveur de l'UEMOA. S'agissant du traitement asymétrique des préférences, les deux Parties ont convenu d'un abattement pour les produits industriels de 100% pour les produits UEMOA et 50% pour les produits marocains, et pour les produits agricoles de 50% pour les produits UEMOA et 40% pour les produits marocains. Les deux Parties devraient se retrouver prochainement à Rabat pour poursuivre les discussions en vue de la conclusion de l'accord.

En ce qui concerne les négociations avec la Partie algérienne, une prochaine rencontre est prévue à Ouagadougou afin de discuter d'un projet d'accord que la Commission a soumis à la Partie algérienne.

La seconde communication a permis de donner des informations sur les conclusions de la quatrième session du Conseil du commerce et de l'investissement prévu dans le cadre du TIFA (Trade and Investment Framework Agreement) et de faire une brève présentation du TIFA, ainsi que des observations et conclusions devant permettre à l'UEMOA de tirer meilleure partie de cet accord.

Les débats sur ces deux présentations ont porté sur le bilan mitigé du TIFA, la notion de critères d'origine et la clarification sur la liste des produits à exclure des négociations avec le Royaume du Maroc et la pertinence de leur exclusion.

IV. 8 EXAMEN DU PROJET DE DECLARATION MINISTERIELLE

Le projet de déclaration ministérielle a été examiné et amendé. Il est joint au présent rapport.

IV. 9 RECOMMANDATIONS

Au terme de leurs travaux, les experts ont fait les recommandations suivantes :

- l'ouverture d'une représentation de l'UEMOA à Genève, afin de faciliter davantage la coordination des positions de négociations commerciales de l'Union à l'OMC et dans les autres organisations telles que la CNUCED, le CCI et l'OMPI ;
- la mise en place aux niveaux national et sous régional de comités d'aide pour le commerce ; ces comités qui devront travailler en étroite collaboration auront pour mission de faire l'état des lieux des différents programmes en cours d'exécution, de prioriser les besoins ainsi que de surveiller la mise en œuvre des programmes ;
- l'élaboration par la Commission d'un programme régional dans le cadre de l'aide pour le commerce à soumettre aux instances de l'Union d'ici le 1^{er} trimestre 2007 ;
- l'élaboration par la Commission d'une fiche technique à adresser à nos représentations diplomatiques à Genève pour leur permettre d'explorer au niveau de l'OMC, les possibilités de renégociation des concessions tarifaires ;

- l'organisation d'une réflexion pour la mise en place d'un guichet unique régional et d'un mécanisme de suivi des distorsions commerciales dans le cadre de la facilitation des échanges intra-communautaires.

IV.10 DIVERS

Les Experts ont pris acte des informations portées à leur connaissance par la Commission sur un certain nombre de dossiers à savoir :

- le Dispositif de Surveillance Commerciale ;
- la coopération économique et commerciale entre les pays de l'UEMOA et l'OCI ;
- la participation de l'UEMOA aux prochaines négociations de l'OMC ;
- le point sur les mesures de sauvegarde ;
- le point sur la mise en œuvre du TEC CEDEAO ;
- la lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
- les informations sur les programmes du 9^{ème} et 10^{ème} FED ;
- la participation de l'UEMOA à l'examen collégial de la politique de la concurrence au niveau de la CNUCED ;
- les entraves à la libre circulation des biens.

Ils ont demandé la mise à jour du document sur les entraves et ont reconduit les différents points sus énumérés à l'examen des Ministres.

Enfin, les Experts présentent leurs remerciements à la Commission, au JEICP et aux Autorités Sénégalaises pour les facilités et l'accueil dont ils ont été l'objet.

Fait à Dakar, le 15 novembre 2006

Président

Sériba OUATTARA

Premier Rapporteur

Deuxième Rapporteur

Komi B. KADARING

Gafari BELLO